

■ **Free Man S.A.**, succursale de Morges, exploitation d'une entreprise de travail temporaire (FOSC du 11.09.2001, p. 7080).
Siège principal. Lausanne. La signature de Amiguet Jean-Marie est radiée. Procuration collective à deux est conférée à Vogt Stéphane, de et à Morges.
Journal no 7304 du 13.07.2004
(02367440 / CH-550.1.007.576-2)